

Compte rendu de l'audience FO du 2 juillet 2025 auprès de la ministre déléguée au handicap

Une délégation Force Ouvrière soutenue par la confédération composée de représentants de la FNEC FP-FO, de la FNAS-FO (action sociale), de la FSPS-FO (services publics et de santé), de la FAGE-FO (administration générale de l'Etat) a été reçue au ministère de la santé par le cabinet de Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées de France. Une représentante du cabinet de la ministre Borne était également présente.

FO : La FNEC FP-FO rappelle que l'orientation impulsée par le gouvernement d'inclusion scolaire systématique est catastrophique et le budget d'austérité va encore l'aggraver.

Il n'y a pas de créations de postes spécialisés alors que 24 000 élèves devraient être accueillis dans les établissements sociaux et médico-sociaux et n'y sont pas faute de place. Pire, ces établissements sont menacés, on le voit sur la situation de l'école Paul Bert du Havre (76) et le projet « IME dans les murs » où ce groupe scolaire de 350 élèves va accueillir 78 élèves venant d'Institut Médico-Educatif (IME).

La mise en place à marche forcée des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) va encore dégrader la situation. En effet, les PAS sont utilisés pour remettre en cause l'existence des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux en substituant du « coaching » à la prise en charge effective des élèves à besoin particulier par des enseignants spécialisés. Les PAS permettent également de contourner les notifications de la MDPH et mutualiser encore d'avantage les AESH.

Les AESH verront donc encore leurs conditions de travail se dégrader au lieu de se voir octroyer un Statut de catégorie B avec un vrai salaire à temps plein pour 24h de classe. La FNEC FP-FO réaffirme son exigence d'abandon des PIAL, des PAS et tout forme de mutualisation des moyens synonymes pour les AESH d'emplois du temps impossibles et de dégradation des conditions de travail. Le fait que ces personnels vivent toujours sous le seuil de pauvreté alors qu'elles exercent des missions pérennes indispensables est une honte pour la République.

Représentants des ministres : Il ne faut plus parler d'Ecole et d'IME, d'handicapés et de non-handicapés, mais davantage de mixité. Le président de la République a présenté au Comité Interministériel du Handicap le projet « 100 IME dans les murs ». Certaines unités d'enseignement ont reconstitué des murs au sein des écoles et des établissements et ce n'est pas une bonne chose. Les familles ne mettent pas leur enfant en établissement spécialisé parfois par choix mais parfois aussi c'est vrai par manque de place. C'est pour ça que nous prévoyons 50 000 solutions à l'horizon 2030. Les PAS sont mis en place et on prévoit à terme 3000 postes équivalents temps pleins à l'Education nationale pour les PAS.

FO : Une solution, nous ne savons pas ce que c'est. Nous savons ce qu'est une classe spécialisée, un poste spécialisé. Vos orientations de saupoudrage qui tournent le dos à une réelle prise en charge des élèves à besoins particuliers vont encore dégrader une situation déjà intenable. Près de 70 % des fiches qui remontent des registres de santé et sécurité au travail sont liées aux questions d'inclusion. C'est le bilan qui a été fait par la médecine de prévention lors des dernières formations spécialisées ministérielles. Le bilan des PAS qui remonte des quatre départements expérimentaux montrent que

cela ne répond pas aux attentes des personnels et ne permet pas de résoudre les difficultés. Nous revenons enfin sur la situation du Havre. 70 % des collègues, dont beaucoup étaient en poste depuis des années dans cette école, ont décidé de partir. Il manque déjà de tout dans cette école : RASED non complet, non-remplacement, élèves à besoin particuliers qui sont déjà inclus. Il manque de tout à l'IME avec des postes qui font défaut. Comment nous faire croire que cela ira mieux en fusionnant les deux structures ? Du mieux pour les élèves de l'IME ? Du mieux pour les élèves scolarisés en milieu ordinaire ? Nous sommes déjà intervenus au ministère de l'Éducation nationale sur ce dossier qui concentre votre orientation d'externalisation/liquidation des Établissements sociaux et médico-sociaux. Nous n'avons pas obtenu de réponse malgré vos engagements. Nous voulons une réponse.

Représentants des ministres : Nous voulons d'abord revenir sur la question des AESH. Nous avons lancé une mission de l'Inspection Générale. Nous sommes dans l'attente des premiers éléments conclusifs. Nous savons que vous allez nous dire que les problèmes sont connus. Nous voulons nous aussi sortir ces personnels de la précarité. Nous savons que l'École ne fonctionnerait pas sans les AESH depuis de nombreuses années. Mais comme vous le savez, il y aura un budget complexe en octobre.

Concernant le projet du Havre, ce projet n'est pas parti sur de bonnes bases à notre avis. Il aurait dû y avoir des consultations préalables.

FO : Concernant les AESH, nous enregistrons positivement cette volonté mais sans budget, cela ne peut être qu'un vœu pieux qui ne saurait répondre aux revendications urgentes de ces personnels.

Concernant l'école Paul Bert du Havre, nous prenons acte de cette réponse et vous demandons donc d'intervenir pour stopper le projet « IME dans les murs ».

Les représentants des ministres ne nous répondent pas à cette étape.

La FNEC FP-FO continuera de porter cette exigence tout comme elle continuera de porter l'ensemble des revendications de la plateforme revendicative soutenue par la confédération :

- **La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;**
- **Des moyens à la hauteur des besoins ;**
- **Le maintien et la création des places autant que nécessaire, dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;**
- **Une diversité d'offres de scolarisation respectueuse des besoins de chaque élève ;**
- **Une prise en charge en fonction des besoins de l'enfant et non morcelée en fonction de l'offre ;**
- **Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;**
- **Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;**
- **Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;**
- **Le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL ;**
- **La reconnaissance, sécurisation et revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap : enseignants et éducateurs spécialisés, personnel médico-social, interprètes et interfaces en LSF 1, codeurs en LfPC 2 ... sans oublier les missions administratives et techniques supports !**